

Charte du vivre ensemble

Règles de fonctionnement des ateliers cuisine

Afin de partager un moment d'échange et de convivialité dans la bonne humeur, certaines règles de fonctionnement sont à respecter par **TOUS** :

- Accueil des adhérents à partir de **9h**.
- Début de l'atelier à **9h30**.

Pour le bon déroulement de l'atelier, après **9h30** nous n'accueillerons plus les adhérents sauf cas exceptionnel (exemple : entretien d'embauche).

Chaque adhérent participe aux tâches de **rangement** et de **nettoyage** de la cuisine.

Dans un soucis d'organisation (courses, budget), les ateliers ayant lieu le jeudi :
l'inscription (de 2 €) se clôturera le lundi à 16h30.

Les participants peuvent inviter les personnes de leur choix (professionnels, habitants, adhérents). La majorité absolue doit y être favorable. Il n'est pas demandé de participation financière aux invités.

Cette charte est établie dans l'intérêt de chacun.